

MAIRIE DE DOMARIN

2021/02/08 Conseil Municipal n° 02-2021

Séance du lundi 8 février 2021 à 19h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, V. CABANEL, J. CHABERT, S. GUINET, M. NDOYE, L. POULET,

Pouvoirs : P. BOISSAT à M. NDOYE, M. GINDRE à J. CHABERT, L. MARIAMON à J. REYNAUD, E. TAILLOT à A. GARNIER

Absents : B. ALLARD

Secrétaire de séance : M. FAURE

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 12 janvier au 8 février 2021 :

- 27 janvier 2021 : Acceptation du devis PAYSAGE DE BOCZOZEL pour l'entretien de l'ilot vers But. Montant du devis TTC : 2 088.00 €.

Délibérations :

- CAPI - Désignation Délégués CLECT :

Suite à la délibération du Conseil Communautaire n° 20_12_17_464 du 17 décembre 2020, Monsieur le Maire propose de nommer 2 candidats pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il s'agit de :

Délégué titulaire : Alain MARY

Délégué suppléant : Jean REYNAUD.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Compte de gestion 2020 :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été établie par le Receveur en poste à Bourgoin-Jallieu et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Il précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget principal et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget principal pour le même exercice.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Compte Administratif 2020 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2020 du Budget Principal, en fonctionnement et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Selon la règle, il quitte la séance après avoir demandé au 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean REYNAUD, de les commenter et de soumettre au vote ce Compte Administratif.

Après lecture des résultats, celui-ci demande l'approbation de ce Compte au Conseil Municipal.

| | |
|-----------------------------|----------------|
| - Dépenses Fonctionnement : | 903 651,17 € |
| - Recettes Fonctionnement : | 1 239 169,20 € |
| - Résultat : | 335 518,08 € |
| | |
| - Dépenses Investissement : | 233 338,33 € |
| - Recettes Investissement : | 368 167,37 € |
| - Résultat : | 134 829,04 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes ci-dessus.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Vote des taux d'imposition des 2 taxes pour 2021 :**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit le taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2021 :

- Foncier bâti : 1 4.50 %
- Foncier non bâti : 31.50 %

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Détermination et Affectation du Résultat 2020 :**

Le Conseil Municipal constate que le résultat du Compte Administratif 2020 en instance d'affectation se présente de la manière suivante :

- Résultat en instance au 31 décembre 2019 : 107 169.64 €
- Résultat de l'exercice 2020 : 228 348.39 €
- Résultat au 31 décembre 2020 : 335 518.03 €

Il décide d'affecter ce résultat de l'année 2020 ainsi :

- Financement des investissements : 230 000.00 €
- Report de fonctionnement : 105 518.03 €

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Budget Primitif 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Principal de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

- Investissement : 960 000.00 €
- Fonctionnement : 1 165 000.00 €

Précise que le Budget principal de l'exercice 2021 a été en conformité avec la nomenclature abrégée M 14.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Subvention 2021 au CCAS :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la subvention à verser au CCAS pour son fonctionnement au titre de l'année 2021. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une somme de 6 000 €. Cette somme sera inscrite au Budget Principal de 2021.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Attribution Marchés - Extension Restaurant Scolaire :**

Ces travaux de l'extension du restaurant scolaire sont confiés aux entreprises nommées dans le tableau ci-dessous :

| | Entreprises | Montant HT |
|--|---|-------------|
| LOT 1 : Gros œuvre/VRD/Aménagements extérieurs | Entreprise générale FUZIER & LAMBERT | 60 000.00 € |
| LOT 2 : Charpente/Couverture/Zinguerie | HUGONNARD | 21 440.34 € |
| LOT 3 : Menuiseries extérieures/Serrurerie | BORELLO ISOCLAIR | 18 440.00 € |
| LOT 4 : Menuiseries bois/Platerie/Peinture | Etablissements LARDY | 28 000.00 € |
| LOT 5 : Carrelage | Sarl CARROT-JLC Carrelages | 11 812.26 € |
| LOT 6 : C.V.C/Plomberie sanitaire | RABY | 52 525.00 € |
| LOT 7 : Electricité | UCEA | 12 520.88 € |

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés du lot 1 au lot 7.

Le coût global des travaux est de : 204 738,48 € HT.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Acceptation devis maîtrise d'œuvre - Extension Restaurant Scolaire :**

Le 12 octobre 2020, la Société ARCHIHOME avait pour mission de mettre en place un DCE « Dossier de Consultation Entreprise ».

Monsieur le Maire propose de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 521,24 €.

Une somme de 8 000 € a déjà été versée à ARCHIHOME pour le permis de construction et pour la constitution du dossier DCE.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

Emprunt - Achat Propriété LACROIX :

Pour l'achat de la propriété LACROIX, parcelles AB 83 et AB 84, un emprunt de 350 000 € est nécessaire. Il est contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 12 ans. Les frais de dossier sont de 350 €.

Adoptée à la majorité avec 1 abstention.

Fin de séance à 22h15

Mikaël FAURE